

EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Municipal

du lundi 27 avril 2026 19:00

En exercice : 11

Présents : 11

Excusés : 0

Absents : 0

Date de la convocation :
23/04/2026

Président de séance :
Jean-René CHEVALLIER

Secrétaire de séance :
Jocelyne BILLONNET

Rapporteur : Monsieur le
Maire

N° interne de l'acte :
2026_025 bis
N° de feuillet : 1

lundi 27 avril 2026, le Conseil Municipal de Commune de Mazille s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à Mairie.

Membres présents :

Jean-René CHEVALLIER , Lucie JACQUET, Christian GAYRAL , Jocelyne BILLONNET , Fabrice GAUTHIER, Martine PETIT, Armando PEREIRA, Marie-Christine PEREIRA-LEBLANC, Christian LAVENIR , Marie-Agnès FUZY, Alexis JONDOT

Membres excusés et représentés par pouvoir :

Membres Absents :

Fermages

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que M. Fabrice GAUTHIER a sollicité l'attribution en fermage des parcelles communales suivantes :
Références cadastrales : C140 ; C198/C199

Le conseil municipal rappelle que l'attribution de terres communales doit se faire dans le respect :
– de l'équilibre entre les exploitants agricoles du territoire,
– des usages locaux,
– et de la bonne gestion du patrimoine foncier communal.

Afin de garantir une répartition équitable entre les agriculteurs de Mazille, le conseil municipal se déclare favorable à l'attribution des parcelles précitées à M. Fabrice GAUTHIER, sous réserve d'un accord écrit de l'ensemble des agriculteurs exploitant sur la commune de Mazille.

Une proposition de bail sera transmise ultérieurement à M. Fabrice GAUTHIER, intégrant les tarifs révisés selon l'indice en vigueur au moment de la signature.
Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal adopte la décision ci-dessus relative à l'attribution des parcelles communales en fermage.

Certifié exécutoire :
Transmis au contrôle de légalité le :
Publié le :

Commentaires :

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 11 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

N'ont pas pris part au vote : 0

Absents lors du vote : 0

Le Secrétaire de séance,
Jocelyne BILLONNET

Ainsi délibéré les jours, mois et an que
dessus et le présent extrait certifié
conforme au registre.
Le Maire

Certifié exécutoire :
Transmis au contrôle de légalité le :
Publié le :